

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Avril 2015

Convoc. du 02/04/15

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Présents : Mmes THIERY F.- RABELLE M-H - GAYET S. - MORONVAL N. GUESDON V.
Mrs LEBON F. – COLMANT G. TRIPET N. - GRANDSEIGNE F. - GARNIER
Ch. - GARNIER Jean-Paul – LUTHIER O.- SAVARD J-M – BERGANDY Ch.

Absents : /

Pouvoirs :

Secrétaire : Frédéric LEBON

Le Maire fait une lecture rapide du compte rendu du conseil municipal précédent. Celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Il présente ensuite le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Le compte administratif 2014 fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

recettes..... 521 881,68 €

dépenses..... 474 866,19 €

Résultats de l'exercice.... + 47 015,49 €

Excédit cumulé au 31/12/2013 + 361 273,98 €

Soit un résultat au 31/12/2014 de **+ 408 289,47 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

recettes 103 746,51 €

dépenses..... 205 326,88 €

- 101 580,37 €

Excédit cumulé au 31/12/2013 + 99 734,69 €

et un déficit au 31/12/2014 de **- 1 845,68 €**

+ des restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de + 47 200,48 €
(subventions notifiées, pour la maison des associations)

-des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de -175 247,32 €
(travx enfouiss réseaux rue du Moutier, et solde travx Maison des Assoc...)

Total... - 128 046,84 €

Soit un besoin de financement en invest de..... (- 1 845,68) + (- 128 046,84) = - 129 892,52 €

RESTE UN EXCEDENT A REPORTER AU BUDGET UNIQUE 2015, EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT de..... 278 396,95 €
(408 289,47 - 129 892,52)

Le Maire demande à Mme F. THIERY , 1^{er} Adjoint, de se charger de la délibération du compte administratif 2014 et sort de la salle du conseil le temps du vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (13 POUR 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS) approuve et vote le C.A. 2014.

Le Maire présente ensuite le compte de gestion 2014, dressé et visé par le Comptable du Trésor. Celui-ci est conforme au compte administratif qui vient d'être exposé. Ce dernier est ensuite approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **278 396,95 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte **1068** en Recettes invest.)... 129 892,52 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte **002** Recettes fonct.)..... 278 396,95 €

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2015

Le Maire rappelle les taux des taxes d'imposition 2014

- ✓ Taxe d'habitation..... 8,03 %
- ✓ Taxe foncière sur propr. Bâties..... 13,79 %
- ✓ Taxe foncière sur propr.non-Bâties..... 35,74 %
- ✓ Cotis.Foncière des Entrepr..... 17,27 %

Produit 2014 = 194 487 €

Il précise que les bases d'imposition 2015 ont subi une légère augmentation par rapport à 2014. D'autre part, il souligne que les dotations et compensations de l'Etat pour 2015 auxquelles vient s'ajouter le produit des taxes communales 2015 (avant modification éventuelle) font ressortir une diminution de près de 30 000 € par rapport à 2014. Enfin il rappelle également que les taxes communales n'ont jamais été augmentées depuis près de 30 ans.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents pense qu'il serait temps d'augmenter légèrement les taxes afin de ne pas être confronté dans un avenir proche à une forte augmentation de celles-ci qui ne pourrait être qu'évidente. Le Conseil vote, par 15 voix POUR, en faveur d'une augmentation de 4 % des taxes communales pour 2015.

Les taxes pour 2015 sont donc les suivantes :

- ✓ Taxe d'habitation..... 8,35 %
- ✓ Taxe foncière sur propr. Bâties..... 14,34 %
- ✓ Taxe foncière sur propr.non-Bâties..... 37,17 %
- ✓ Cotis.Foncière des Entrepr..... 17,96 %

Produit 2015 = 203 622 € (= + 9 135 €)

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2015

Le Maire présente au Conseil, le budget UNIQUE 2015 qui s'équilibre comme suit :

- ◆ Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes pour..... 764 176 €
- ◆ Section d'investissement : Dépenses = Recettes pour..... 309 410 €

soit un budget total de..... 1 073 586 € équilibré en recettes et en dépenses.

le budget unique 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR) avec validation des prévisions de travaux suivants : main courante pour la rampe handicapée salle des associations + éclairage, réparation de la toiture du Mille-Club, remplacement d'une partie des fenêtres de l'école, remplacement de 2 armoires pour l'éclairage public, peinture et remplacement des vitres aux vestiaires sportifs, achat d'un radar pédagogique, tondeuse, tronçonneuse, élagueuse, remorque pour le véhicule communal, achat d'un défibrillateur, tables, chaises, vaisselle pour la salle des fêtes,...

FOURNITURE ELECTRICITE 72 kwa /Site Mairie – Ecole

Le Maire rappelle que lors de la précédente séance de conseil municipal, le 12 mars dernier, il avait été décidé à l'unanimité de ne pas adhérer pour l'instant au groupement d'achat proposé par le Syndicat Départemental d'Electricité (SDESM) car les tarifs retenus ne nous seraient communiqués qu'en fin d'année 2015 pour une application au 1^{er} janvier 2016. D'autre part après renégociation avec EDF, ce dernier confirme un tarif moins élevé (-10%) que le tarif actuel réglementé avec gel des prix pendant 2 ans tant pour l'abonnement que pour le prix du kwh. Accord du conseil pour retenir la proposition d'EDF.

TERRAIN Rue de la Chevaupierre

Une nouvelle proposition est arrivée depuis le dernier conseil : la demande d'achat par un riverain a été transformée par le demandeur en un échange de terrain avec une partie du terrain communal. Le Maire invite l'ensemble du conseil à se rendre sur place pour mieux se rendre compte de la situation et afin de prendre une décision définitive lors du prochain conseil.

CEREMONIE DU 8 Mai

Il a été décidé de procéder comme d'habitude : rendez-vous à 11 h devant la Mairie pour un dépôt de gerbe de fleurs au monument aux Morts, avec la participation des trompettes de B. MENIL, suivi d'un vin d'honneur à la salle du Conseil. Le Bleu de France sera proposé par les enfants de l'école. M-Hélène RABELLE, adjointe au Maire est chargée de l'organisation de cette cérémonie.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MAY EN MULTIEN (A.F.R.)

Le Maire rappelle que cette association a pour but d'entretenir les chemins qui traversent les parcelles agricoles. Elle est composée principalement d'agriculteurs. Elle a son propre budget, complètement indépendant de celui de la mairie dont les uniques ressources proviennent des cotisations de tous les propriétaires terriens dont les parcelles sont desservies par ces chemins privés. Le mandat des membres du bureau arrive à expiration. Trois personnes sont nommées par la Chambre d'Agriculture et il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de trois personnes, propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement de la Commune. Sur proposition du Maire, le conseil délibère et désigne à l'unanimité les personnes suivantes : Mr. Hubert GARNIER, Mr. Pierre GUYOT, et Mr. Jean-Charles POTEL, agriculteur au Plessis-Placy -77-

PROPOSITION DE BAPTISER LE MILLE-CLUB

Le Maire donne lecture d'une lettre proposant de baptiser la salle du mille-club, salle Roger GOUGIS, en hommage à cet ancien Maire de May (1971-1980) qui a permis à la commune de May en Multien de s'équiper d'une salle des fêtes, installation novatrice à l'époque et exceptionnelle puisque limitée à 1000 structures sur 36000 communes françaises. Après en avoir délibéré, le conseil reconnaît qu'il lui est impossible

de répondre favorablement à cette demande dans l'immédiat. Certains font remarquer qu'il y aurait également d'autres anciens maires à honorer, également décédés en fonction et instigateurs de grandes réalisations pour le bien être des habitants de la commune. D'autre part toutes les autres demandes qui ont été adressées à la Mairie pour baptiser le terrain de foot, le city-stade, la place derrière l'Eglise, etc... sont restées en instance de décision.

CROSS DU 6 JUIN 2015

Les parents d'élèves « élus » souhaitent organiser un cross, pour tous les enfants de l'école, en dehors du temps scolaire et sollicite la Mairie pour l'achat de médailles avec ruban. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de 150 médailles avec ruban. M-H RABELLE, adjte au maire est chargée de cette mission.

VENTE DE PEUPLIERS

Un débardeur de bois œuvrant actuellement sur la commune, serait intéressé par une petite parcelle communale où se trouvent 53 peupliers à couper. Sa proposition est de l'ordre de 15€/m³, soit 660 € le lot. Le conseil est favorable à cette demande et attend la proposition écrite du débardeur.

PETIT JOURNAL DE MAY

La date de la prochaine publication est fixée au 10 juin. O. LUTHIER est chargé de convoquer la commission « communications » et de recueillir les articles.

APPEL D'OFFRES EN COURS

Pour l'élaboration du PLU, nous sommes à 7 demandes de dossier de candidature
Et pour les activités périscolaires, 2 demandes de dossier ont été faites à ce jour.
Rappel : la remise des plis pour les 2 appels d'offres est fixé au 30 Avril 2015 à midi.

POINTS DIVERS

- **F. THIERY** : réunion avec le personnel de service pour une réorganisation du service de la cantine le mardi 7 avril 2015
- **F. LEBON** : date retenue pour le feu d'artifice 13 juillet ou samedi de la fête patronale ? à l'unanimité le conseil décide de maintenir la date du 13 juillet au soir,
- **F. LEBON** : problème récurrent avec les poubelles qui restent sur le pont de Marnoue
- **J-P GARNIER** : projet de travaux à l'Eglise : montage du dossier à prévoir.

La séance est levée à 23 h 30 mn.

Le secrétaire

F. LEBON

Le Maire

P. MÉHEUT